



31 allées de Castelnouvel  
31490 Léguevin  
☎ 05 62 13 44 47  
✉ [0312063z@ac-toulouse.fr](mailto:0312063z@ac-toulouse.fr)

Objet :  
Campagne collecte taxe d'apprentissage

Léguevin,  
le, 15 décembre 2016

P.J :  
flyer spécial taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Cette année encore, nous revenons vers vous pour nous aider dans la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage.

Il s'agit de solliciter vos connaissances, votre entourage, les entreprises dans lesquelles ils travaillent, les entreprises avec lesquelles vous êtes en contact (boulangier, artisan, commerçant, famille...) au sujet de cette taxe.

Comme vous le savez peut-être, le lycée professionnel est habilité à recevoir une partie de cette taxe (indexée sur la masse salariale de l'entreprise en 2016) que les entreprises ont l'obligation de payer. Elles effectuent généralement leur déclaration en janvier/février (le dernier délai étant fin février). Nous pouvons nous voir attribuer une partie de ce que l'on appelle le hors-quota (partie fléchable de la taxe d'apprentissage). À ce titre, la taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel il est possible de désigner un destinataire habilité.

Le hors-quota se répartit en 3 catégories (A, B, C) en fonction du niveau de diplôme préparé par le centre de formation, l'école, le lycée, le collège.

Le lycée professionnel peut recevoir le hors-quota catégorie A grâce aux formations préparées par les élèves le CAP ou le Baccalauréat Professionnel (diplôme de catégorie V et IV).

Concrètement, que doivent faire les responsables, les comptables d'entreprises ... ?

1<sup>er</sup> cas : ils remplissent eux-mêmes la déclaration sur leur masse salariale pour la T.A. Ils doivent, au verso du formulaire, compléter un tableau en indiquant qu'ils flèchent vers le lycée professionnel de Castelnouvel (identifié avec son adresse : LP de Castelnouvel 31 allée de Castelnouvel 31490 Léguevin, et son numéro d'établissement Unité Administrative Immatriculée : 0312063z) le hors-quota catégorie A.

Beaucoup d'entreprises ne complètent pas le verso du tableau de leur déclaration. C'est ce à quoi, il faut essayer de les encourager.

2<sup>ème</sup> cas : ils ont un comptable qui s'occupe de compléter leur déclaration de T.A. Ils doivent indiquer à celui-ci qu'ils souhaitent verser le hors-quota catégorie A au lycée professionnel de Castelnouvel. Le comptable fera le nécessaire.

J'espère avoir clarifié les choses pour ceux qui sont parvenus jusqu'au bout de ce message.

N'hésitez pas à me solliciter pour des informations complémentaires si nécessaire.

Je vous remercie pour votre participation et votre implication dans cette démarche.

Bien cordialement,

Jean-Paul Naureils  
*Directeur LP-MECS de Castelnouvel*

Patricia Castel  
*Responsable de la collecte de la TA*